

Mai 2017

REVERSEMENTS SYNDICALISATION : IL Y A URGENCE !

1 • LIQUIDATION ET REVERSEMENT DES ANNÉES ANTÉRIEURES 2012 À 2014

La commission exécutive nationale réunie le 27 avril 2017 a validé les travaux de la CFC et les propositions de la commission mutualisation.

La CEN invite les sections à régler leurs arriérés de cotisations. Les contestations ou difficultés éventuelles de règlement sont à faire remonter au secteur politique financière questionspolfi@cgt.fr pour examen par la commission mutualisation et propositions à la CEN.

2 • FNI ET REVERSEMENT :

En 2015 nous étions 10 492 syndiqués avec 774 adhésions, en 2016 nous ne sommes plus que 9947 syndiqués dont 497 adhésions. Certaines sections n'ont toujours pas soldé 2016 voire rien reversé pour une d'entre elles. Il devient urgent de solder l'année 2016 notamment au regard de la certification.

Pour l'année 2017 à la date du 12 mai 2017, 1 117 cotisations ont été reversées, à titre indicatif nous étions 2856 en 2016 à la même date. Les chiffres ont souvent la brutalité de leur réalité incontournable et incontestable. Un effort conséquent doit être entrepris par l'ensemble des sections du syndicat pour la collecte des cotisations mais aussi pour les reversements. Un plan de syndicalisation a été lancé en septembre 2016 par la direction nationale. Un bilan sur sa mise en œuvre et ses résultats doivent être faits dans chaque section.

Si cette situation devait perdurer, elle aurait des conséquences sur notre niveau d'activité syndicale. Ce ne serait pas de bon augure dans la perspective de la préparation des prochaines élections.

3 • NOUVEAU BORDEREAU DE REVERSEMENT

Comme vous avez pu le constater les tableurs 2017 ont évolué avec la création du suivi de reversement pour 2016, un onglet reversement 2015 et un onglet à servir pour les années antérieures 2012 à 2014.

Afin d'être le plus précis possible dans l'évaluation des produits à recevoir et des charges à reverser au Cogétise, les bordereaux de reversements 2016 et 2017 ont été aménagés de la manière suivante :

Sous le cadre **Bordereau** figure 2 phrases pour lesquelles il faudra rayer la mention inutile.

Cotisations dont l'encaissement figure sur les relevés bancaires de 2016 (1)

Cotisations dont l'encaissement figure sur les relevés bancaires de 2017 (1)

4 • NOUVEAUTÉ POUR LES REVERSEMENTS AU BN

Un nouveau compte courant a été ouvert auprès du crédit coopératif pour permettre aux sections qui le désirent, de reverser les cotisations par virement (en pièce jointe le RIB) tout au long de l'année et au minimum pour le mois de décembre de l'année N.

Pour faciliter la tâche du secteur Orga/CoGiTiel, il conviendra d'envoyer les bordereaux avec le tableau des collectes par mail à cgt dgfporga@gmail.com **pour validation, avant de procéder au virement bancaire.**

Il appartiendra aux trésoriers de prendre l'attache de l'agence bancaire pour s'assurer du plafond de montant des virements (il peut être limité et bloquant au regard du niveau du reversement).

5 • TABLEURS 2016 CERTIFICATION DES COMPTES

A ce jour le secteur Politique financière a reçu et validé 100 tableurs 2016 sur les 129 attendus. Il est important que nous disposions de l'ensemble des tableurs pour le 22 mai. Le commissaire aux comptes va reprendre ses travaux de vérifications et d'intégration des 129 comptabilités dans la comptabilité nationale, d'où l'importance de nous renvoyer l'ensemble des documents (tableurs et/ou pièces) dans les meilleurs délais. Dans le cas contraire il ne pourra pas procéder à la certification qui je vous le rappelle, est obligatoire pour la représentativité.